



MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE
POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 28 SEPTEMBRE 2013
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

DECLARATION PRE-ELECTORALE

Les élections législatives auront finalement lieu le 28 septembre 2013 en République de Guinée. Au terme de l'article 159 de la Constitution, elles devaient avoir lieu dans un délai de 6 mois à compter du 24 mai 2010, date d'entrée en vigueur de la Loi fondamentale. Plusieurs fois reportées, elles se tiennent 3 ans après la période prévue par la Constitution dans un contexte politique global marqué par les désaccords au sujet des conditions d'organisation du scrutin, des tensions entre militants de divers bords politiques et des efforts notables de médiation, de recherche de compromis et d'apaisement.

Des négociations entre les principales parties prenantes au processus électoral menées sous l'égide de la communauté internationale ont abouti le 21 septembre 2013 au renvoi de ces élections du 24 septembre au 28 septembre 2013. La date initiale du 24 Septembre 2013 était elle-même déjà le fruit d'un consensus entre les acteurs politiques guinéens dans le cadre de l'Accord du 3 juillet 2013. L'organisation de ces élections met fin à une long période d'attente et d'incertitude qui a

prévalu dans le pays depuis l'élection présidentielle de 2010. Cette élection devait logiquement être suivie par la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale. Le scrutin du 28 septembre 2013 constitue donc un test de la capacité de la Guinée à organiser des élections crédibles, transparentes, apaisées et inclusives. Il devrait aussi permettre à la Guinée de parachever la transition politique entamée avec l'élection présidentielle de 2010.

La Mission a relevé de nombreux désaccords qui ont opposé les parties prenantes au processus électoral. Il s'agit notamment de la reconstitution et du fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), du choix de l'opérateur technique chargé du recensement électoral, de l'assainissement et de la sécurisation du fichier électoral, de la détermination du calendrier électoral et du vote des Guinéens de l'étranger. L'absence de consensus sur ces principaux points a alimenté un climat de méfiance entre les acteurs politiques.

La Mission note que ces désaccords n'ont pas favorisé la préparation de ces élections dans la sérénité. Elle observe également que le renvoi de ces élections au 28 septembre 2013 constitue un geste d'apaisement permettant de décrisper le climat politique dans le pays, de maintenir la cohésion sociale

et de procéder à des ajustements nécessaires à une meilleure organisation matérielle du vote. La Mission salue l'esprit de compromis et le sens élevé de responsabilité des acteurs politiques guinéens qui ont permis d'aboutir à cette décision. Elle encourage, par ailleurs, toutes les parties prenantes concernées à respecter tous leurs engagements.

A la veille de ces élections, la Mission souhaite cependant exprimer sa préoccupation face à la persistance de tensions et d'incidents de violence et invite les responsables des partis politiques à appeler leurs militants à la retenue. Elle salue les efforts déployés par la Force de Sécurisation des Elections Législatives (FOSSEL) pour garantir le bon déroulement des élections et encourage les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection des personnes et des biens avant, pendant et après le scrutin. Elle appelle, enfin, toutes les parties prenantes, à créer les conditions nécessaires pour la tenue d'un scrutin crédible, transparent, inclusif et apaisé le 28 septembre 2013.

Fait à Conakry, le 24 septembre 2013

Pour la Mission,

Son Excellence Docteur Mahamadou Danda

Chef de la Mission